

**Mardi 22 novembre 2022**

**Débat d'orientation générale,**

**Intervention de David Lisnard,**

**Président de l'Association des maires de France et des présidents  
d'intercommunalité**

Nous reprenons avec enthousiasme, entraînés, nos travaux après ce moment qui était un moment, je crois, intense, fort et puissant. Je suis bien évidemment très, très heureux que nous nous retrouvions ici, pour ce premier grand rendez-vous de l'AMF après le renouvellement des instances, et cette tribune que vous constatez, c'est la tribune d'une AMF soudée, rassemblée, unie, pour faire entendre la voix des maires de France et des présidents d'intercommunalité, pour travailler comme nous l'avons toujours voulu et comme l'AMF s'y attache depuis 1907, reconnue d'intérêt public depuis 1933, dans l'intérêt général, dans la loyauté à l'égard de l'exécutif mais aussi dans la liberté et dans la responsabilité, de façon transpartisane, de façon collégiale, de façon unie.

Je remercie, bien sûr, tous les membres du bureau, du comité directeur, tous ceux qui s'impliquent à travers les commissions, les groupes de travail et qui font de l'Association des maires de France, en partenariat avec les associations départementales, que je salue

chaleureusement aussi, une réalité vivante, une réalité dynamique, tonique, saine, constructive.

Alors nous voici arrivés dans cette première étape de notre assemblée générale puisque, les statuts le disposent et le devoir nous y conduit, nous devons mener cette discussion d'activité, sur l'activité de l'AMF, ce propos aussi qui est un propos d'ouverture et avec les parties plus statutaires qui succéderont à l'intervention d'André Laignel, toujours plus allant malgré l'adversité parfois, André, qu'il sait affronter, il l'a déjà démontré et à travers, après, le débat avec la salle.

Les débats ont commencé, ont bien commencé, ils ont commencé d'ailleurs hier avec cette journée des Outre-mer qui, je le crois et je parle sous le contrôle de nos collègues ultra-marins, a été une vraie réussite avec une fréquentation peut-être record, je le crois, des témoignages très forts selon le nouveau format que l'on essaie de mettre en place, avec beaucoup plus d'interactions avec la salle et deux débats riches, pas riches des moyens dont nous disposons, malheureusement, mais riches des idées qui étaient émises et des constats sur le

logement et sur la sécurité, avec des témoignages particulièrement poignants, troublants, révélateurs aussi d'une forme d'impuissance publique régaliennne face à des problèmes d'insécurité très, très violents, Mayotte, évidemment, Monsieur le président, mais – pardonnez-moi de ne pas être exhaustif – nous avons évoqué aussi la Guyane, les Antilles, La Réunion et des phénomènes qui renvoient malheureusement de façon paroxystique à ce que nous constatons sur tout le territoire français, y compris sur le territoire hexagonal, avec, malheureusement, des formes d'insécurité, d'incivisme, de violence, pas dans cette forme « ultra », telle qu'elle a été évoquée hier mais qui sont non seulement dans nos villes mais aussi, désormais, dans nos campagnes.

Les débats ont commencé aussi ce matin avec des tables rondes sur la transition écologique – quelle urgence, quelle nécessité ? –, sur l'école, sur la sécurité, sur la commande publique, sur le réseau cuivre, ainsi, donc, que d'autres débats qui sont encore en cours.

Nous avons choisi, avec l'équipe que j'ai l'honneur de conduire, de consacrer ce congrès au thème du « pouvoir agir ». Cette question, ou cette problématique, pourrait paraître étrange. Par définition, le maire, c'est celui qui agit. Je dis souvent, et je le répéterai parce que je trouve que cette formule est assez juste, que quelle que soit la taille de notre commune, quelle que soit sa typologie, ses problématiques, nous sommes des praticiens

du quotidien. Mais cette question, malheureusement, n'a jamais été autant légitime et elle doit nous interpeller puisque jamais nous n'avons eu autant le devoir d'agir. Si nous nous posons la question du « pouvoir agir » c'est parce qu'il y a un ardent devoir d'agir et que, parallèlement, la capacité d'action, elle, et ce n'est pas nouveau, tend à se réduire. Tend à se réduire, parce que recentralisation, parce que injonctions contradictoires.

Alors, ce devoir d'agir, quel est-il, d'abord ? C'est le devoir d'agir face à tous les grands défis de notre époque. On utilise souvent, à tort je crois, le terme de crise. Une crise, par définition, c'est un état douloureux et provisoire. Quand les choses s'éternisent, c'est que c'est une transition, une transformation qu'il faut savoir affronter, maîtriser du mieux possible.

Alors, bien sûr, le défi de la transition énergétique face au défi climatique. Comment lutter contre la part anthropique, la part humaine du réchauffement climatique ? Nous y sommes ! C'est une urgence, c'est un défi, c'est aussi un moment de créativité, d'innovation, de potentialité.

Le défi du numérique. Le numérique conditionne grandement tous les grands progrès qui vont accompagner l'époque à venir, le numérique est incontournable et le risque est proportionnel à l'opportunité, comme toujours dans la vie. Le numérique doit être un outil d'émancipation, de progrès, de science, d'optimisation, mais pas un outil d'aliénation, de soumission et de contrôle social, comme

certaines régimes l'expriment, je pense au régime chinois, par exemple. Le défi numérique, nous y sommes dans nos organisations communales, dans la régulation du trafic, etc.

Le défi économique et social, la création de richesses, la juste répartition de la richesse, thèmes qui n'échappent pas à nos problématiques communales.

Le défi démographique, celui du rapport aux modes de vie, à l'identité, problématiques très, très difficiles, très chargées parfois d'idéologies ou de présupposés.

Le défi sécuritaire, car l'ordre public est la condition *sine qua non* de la liberté individuelle et des libertés publiques.

Le défi de la qualité de vie, parce que c'est notre finalité d'agir pour la qualité de vie des habitants, et c'est une belle finalité, ce n'est pas une finalité mesquine.

Et ces défis, nous les abordons dans un contexte, lui, de crise, qui est une crise civique, qui devrait occuper toutes nos préoccupations, toutes nos pensées. Cette crise civique qui se traduit par des taux d'abstention records, qui se traduit par des votes d'humeur aux extrêmes, qui se traduit par des invectives dans le débat public, très souvent sentencieuses, pleines de « moraline », comme disait Nietzsche, et proportionnelles à la vacuité du propos. Crise civique qui est en fait une crise profonde de notre démocratie, donc de notre liberté.

Alors, face à tout cela, eh bien oui, nous avons le devoir d'agir parce que nous sommes des praticiens, parce que nous avons des solutions, parce que de toute façon, nous n'avons pas le choix. Nous agissons tous les jours, nous agissons dans l'urgence, sans nous comparer à ce qu'affrontent nos collègues ukrainiens, mais lorsqu'il y a des catastrophes naturelles, lorsque des incendies, comme cet été, ravagent certaines de nos communes, lorsqu'il y a des crues éclair, lorsqu'il y a un attentat, lorsqu'une pollution survient, les maires sont toujours les premiers, les premiers dans le temps et les premiers dans l'espace, au contact de la crise. Ce sont toujours ceux qui sont identifiés par la population et qui doivent, *de facto*, coordonner les services.

Cette notion de risque majeur est essentielle. Elle est, je crois, une quasi définition, en tout cas elle est consubstantielle à la politique, à la gestion de la cité. Ce n'est pas simplement gérer les flux, c'est affronter la difficulté, c'est protéger le groupe et projeter le groupe. C'est cela la politique, au sens noble.

Et c'est pourquoi, conformément aux engagements que nous avons pris avec André, avec toute l'équipe, nous avons mis en place un groupe de travail sur les risques majeurs, qui a commencé à travailler – précisément, puisque c'est un groupe de travail – de façon très proactive. Vous verrez qu'en 2023, nous irons, via très souvent les associations départementales, pour proposer un mode opératoire pour aider tous les maires de France

et les présidents d'intercommunalité à aborder la problématique des risques majeurs.

Nous devons prendre des décisions difficiles parce que nous gérons des légitimités contradictoires. Oui, le bistrot en bas de l'immeuble a raison de dire qu'il a besoin d'une terrasse et d'animation parce que c'est de l'emploi, mais l'habitant, au-dessus, a raison de dire qu'il veut dormir. C'est à nous de trancher cela. C'est ce qui fait l'intérêt de nos missions, la tranquillité, les contradictions entre la tranquillité et l'activité économique, entre la liberté confessionnelle et les communautarismes, sujet particulièrement difficile.

Notre action quotidienne, c'est ce que j'exprimais ce matin auprès de certains journalistes, c'est qu'elle est une fonction exécutive que celle de maire et d' élu municipal, elle n'est pas dans les grands effets d'annonce. Bien sûr qu'on donne du sens à ce que l'on fait, on essaie de donner une dynamique, mais elle est dans l'exécution, dans le détail. C'est le maire de la commune rurale du Doubs qui ira déblayer un chemin enneigé. C'est le maire d'une grande ville, plus au centre, qui devra prendre des décisions de management auprès de centaines d'agents. A chaque fois, ce travail ne se voit pas, ce travail est passionnant, ce travail est un travail de patron, de leader, de gestionnaire, de manager... vous mettez le terme que vous voulez... tout simplement de mandataire. Nous sommes mandatés, et par le plus beau des mandats, celui de la proximité.

Nous sommes des habitants parmi les habitants, mandatés par les habitants. Nous vivons avec ceux qui nous mandatent. Nous nous auto-mandatons, aussi, puisque nous sommes citoyens.

Alors, si notre devoir d'agir est une évidence, il se heurte à nombre de blocages et cette question se pose : avons-nous le pouvoir d'agir ? Et nous devons nous la poser. Notre pouvoir d'agir est entravé, mes chers collègues. J'ai essayé au cours de cette année et je continuerai d'aller dans un maximum soit d'assemblées départementales, soit de rencontres avec des bureaux ou des conseils d'administration. J'ai rencontré physiquement, et je pense être en dessous de la réalité, au moins 5 200 maires en un an. Et ce que j'ai vu est bien sûr d'abord une France magnifique. Notre pays est merveilleux, notre pays a un patrimoine historique, humain, culturel sublime ! Notre pays est un eldorado !

Mais j'ai vu aussi, quelle que soit l'étiquette politique du maire – ou l'absence d'étiquette politique du maire – quel que soit l'âge, le sexe, etc., l'exaspération face à la montée des contraintes, face à deux paramètres tout simples. Quoi que l'on démontre au plan macro, eh bien, au plan micro de ce que nous vivons, nous constatons – et ceux qui ont une expérience d' élu le savent – de plus en plus d'entraves juridico-administratives et de moins en moins de moyens financiers. C'est une double réalité qui met en cause la capacité d'action.

Perte de pouvoir financier. Alors, André Laignel, avec sa précision et son sens de la formule – à la fois bien réel et légendaire – reviendra après moi sur ces problématiques. Je ne serai pas exhaustif et vous épargnerai quelques pages, c'est une bonne nouvelle pour chacun d'entre vous – inclusif de chacune – mais je voudrais revenir quand même sur quelques points.

Rappeler que nous ne sommes pas un problème pour les finances publiques, qu'il y a un problème de finances publiques en France – pas nouveau, ce n'est pas récent, ça ne s'est pas amélioré, ça s'est même accentué – mais que le problème des finances publiques en France vient des comptes sociaux et des comptes de l'État. Les collectivités territoriales, et en premier lieu les communes et les intercommunalités, respectent la règle d'or, nous ne le répèterons jamais assez. Nous votons des budgets à l'équilibre, d'ailleurs ça n'a pas échappé à la Cour des comptes. Et nous pouvons dans la même semaine nous voir reprocher d'être assis sur un supposé tas d'or, qui n'en est pas un, qui est juste une épargne de sagesse et de précaution parce qu'il y a plus de risques et d'aléas, donc on est bien obligés d'épargner lorsqu'on le peut encore, et puis parallèlement nous entendre dire que nous serions des fabricants de ronds-points inconsidérés. Cette « rond-pointophobie » mondaine m'échappe ! Certes, il y a parfois des décorations un peu kitsch sur nos ronds-points, il faut qu'on l'admette. Mais, de façon très sérieuse, vous n'avez pas remarqué, vous n'avez pas lu ? Ça vient soit de populistes de

gauche, de populistes de droite, y compris de libéraux que je connais, qui disent « ah, ces maires qui font des ronds-points ! » D'abord, on n'est pas les seuls à en faire et puis il y a eu quatre fois moins de morts sur les routes en 50 ans avec plus de voitures. Je crois que finalement, les ronds-points servent à quelque chose.

Mais au-delà de la boutade, comment résumer notre action à cela ? Comment pouvons-nous accepter de continuer à être ainsi dénigrés ? Et puis, de dire que l'on gaspillerait de l'argent, et que d'un autre côté, on aurait pu thésauriser, recroquevillés sur des trésors municipaux !

La réalité est toute autre et, je l'annonce, le grand défi financier qui est le nôtre, c'est celui de préserver des capacités d'autofinancement. Parce que c'est de la capacité d'autofinancement que dépendra notre capacité à agir pour les équipements, pour la culture, pour le sport, pour la justice sociale, pour les écoles, pour les crèches, pour la lutte contre le réchauffement climatique ! Comment pouvons-nous imaginer que nous pourrions lutter contre le réchauffement climatique si nous ne pouvons pas isoler nos bâtiments, les 220 000... les 220 000 kilomètres carrés... 220 millions... en fait ce chiffre est tellement effrayant que je n'ose pas le prononcer... Je ne voudrais pas casser l'ambiance et le grand André Malraux disait qu'un bon discours, c'est celui où l'on apprend à bégayer... Les 220 millions de mètres carrés – merci ! – de bâtiments communaux, et nous l'évoquions hier soir avec Christophe Béchu,

avec une délégation de l'AMF, représentent 80 % des dépenses énergétiques du bloc communal. Donc lutter contre le réchauffement climatique, et pour préserver nos capacités y compris d'investissement, c'est transformer des dépenses de fonctionnement en ressources d'investissement. C'est donc arriver à investir pour isoler nos bâtiments.

Alors, quand j'entends dire que la dotation générale de fonctionnement augmente de 320 millions, grâce notamment à l'action de l'AMF, il faut le dire, passe de 210 à 320, moi je maintiens une position de l'AMF qui est constante quel que soit le Président de la République, qui n'est pas une position polémique, qui consiste à dire « les dotations ne sont pas un don mais un dû ». Les dotations ne sont pas une aide de l'État. Les dotations, et je le répéterai jeudi, je le répète dans tous mes propos, ne sont pas une subvention de l'État. Le ministre des Comptes publics, sur des médias, récemment, disait « nous augmentons la DGF de 330 millions, c'est un effort qui n'a jamais été réalisé depuis 13 ans, et jamais l'État n'a autant aidé les communes ».

Alors, si l'aide de l'État, c'est la dotation, il faut annuler cette phrase tout de suite. Les dotations ne sont pas une aide. Il faut bien se souvenir que la dotation a été mise en place par la suppression de la patente, puis ensuite par les transferts de charges dans le cadre de la décentralisation, donc transferts de charges, transferts de ressources, des grandes lois Defferre dont nous célébrerons les 40 ans, et

que l'engagement de l'État était de dire « nous transférons la charge, nous transférons la ressource, qui sera constante en francs », et ensuite en euros, c'est-à-dire évidemment indexée à l'inflation. Jusqu'au début des années 2000, sans discussion, toutes les dotations, notamment la DGF, étaient réactualisées chaque année du montant de l'inflation, y compris dans les années 70 et début 80, quand l'inflation était bien plus haute encore qu'aujourd'hui, plus la moitié de la croissance. C'était une règle. Depuis les années 2000, c'était juste indexé, puis en 2010, souvenez-vous, la salle n'était pas configurée de la même façon, j'étais dans cette salle, et le Président de la République de l'époque, après les subprimes, avait dit « nous n'indexons pas la dotation ». Bronca des maires, à juste titre ! Puis, 2014-2017, l'État pioche dans les dotations. Puis l'enveloppe est à nouveau fixée. Là, elle augmente de 330.

Sauf que si nous prenons l'hypothèse d'inflation du gouvernement pour 2023, c'est-à-dire sur l'année correspondant à ces 330 millions, hypothèse assez optimiste de 4,2 % d'inflation – on en rêverait presque en ce moment –, l'augmentation de la DGF pour le bloc communal devrait être mécaniquement de 800 millions d'euros. Eh bien 800, c'est plus gros que 330. Donc, une augmentation de 330, mais je parle sous le contrôle du président du Comité des finances locales, c'est, je crois, 1,74 % d'augmentation de la DGF, donc c'est nettement en dessous de l'inflation. Si vous aviez 1 % d'inflation, comme ce fut le cas sur

les dernières années, et que c'était figé, et qu'on râle – on râlait à l'époque – l'État en fait prélevait 1 %. Là, en augmentant de 330 millions, il oublie de nous donner 500 millions. Donc le prélèvement de l'État, en 2023, sera supérieur à ce qu'il était les années précédentes sans augmentation en euros courants de la DGF, mais tout simplement parce que la DGF n'augmente pas en euros constants.

On ne demande pas un effort à l'État sur la dotation, on demande juste le respect de la parole donnée et que les dotations soient constantes, c'est-à-dire qu'elles soient réévaluées en tenant compte de l'inflation, c'est-à-dire qu'elles soient constantes en euros constants. Voilà la problématique financière dans laquelle nous sommes.

Ça n'empêche pas, cette remarque, de dire qu'il y a des discussions avancées dans d'autres domaines, et qu'il y a des discussions, même, positives. On me le reproche parfois, mais moi je suis honnête intellectuellement, j'ai une Première ministre avec qui on arrive pour l'instant à discuter avec respect et de façon concrète – et j'en dirai quelques mots. Mais quand je dis – ah, cette question ce n'est pas moi qui la pose –, quand un journaliste me demande « mais enfin, vous n'avez jamais été autant aidés », donc je rappelle que ce n'est pas une aide. Et puis, quand on me dit « mais quand même, 330 millions... », j'explique ce que je viens d'expliquer, et je dis que c'est une esbroufe communicationnelle. Ce n'est pas

méchant ! C'est un peu d'esbroufe, c'est un peu de poudre de perlimpimpin. Et une ministre dit ce matin sur Public Sénat – ministre que j'ai vue hier, donc je lui en parlerai quand je la reverrai – que le président Lisnard est indécent quand il parle de la DGF.

Je trouve que cet argument communicationnel qui consiste à dire que l'État – c'est un peu nous tous, l'État – nous fait un cadeau alors qu'il n'ajuste pas la DGF à l'inflation, eh bien je trouve que cet argument communicationnel, lui, est indécent et qu'il est provocateur au moment où nous lançons nos travaux. Et j'appelle cette ministre à la prudence, au respect, tout simplement, des positions qui sont les nôtres et qui ne sont pas belliqueuses, qui sont des positions d'arguments qui étaient partagés encore il y a quelques semaines, d'ailleurs, par la même ministre lorsqu'elle était encore maire.

Quand le ministre de l'Économie fustige les communes qui seraient mal gérées parce qu'elles recruteraient, je dis « devons-nous refuser de recruter les AESH, qui sont désormais de notre responsabilité, sur le temps périscolaire et notamment de la pause méridienne pour accueillir – inclure, pour reprendre la terminologie de l'époque – les enfants handicapés ? » Bien sûr que nous nous honorons d'essayer de recruter des AESH pour que les enfants porteurs d'un handicap aient accès à l'école ! Devons-nous refuser de recruter des policiers municipaux quand, dans la réalité des zones police, malgré le travail méritant, courageux de la police nationale, les

primo intervenants, *de facto*, sont les policiers municipaux ? Je ne crois pas que nous gérons mal lorsque nous renforçons nos polices municipales.

Bref, devons-nous être jugés – parce que le plus important, c'est ça –, y a-t-il une entité, qui s'appelle l'État, qui serait en mesure de nous donner des brevets de bonne ou de mauvaise gestion, là où la gestion communale ne relève que de la libre administration communale, relève du contrat social local et non pas d'appréciations d'un État dont la qualité de gestion, la maîtrise des déficits, la maîtrise de la masse salariale ne nous ont pas jusqu'à maintenant ébloués par la pertinence !

Alors, toutes ces positions qui ont vu depuis 2010 en euros constants l'État prélever 46 milliards d'euros sur les finances des communes, et parallèlement augmenter son propre déficit, communes et intercommunalités qui ne sont pas un problème non plus pour la dette puisque nous respectons la règle d'or, que nous n'empruntons que pour de l'investissement là où il y a un actif, là où l'État emprunte pour son fonctionnement – ce qui est prohibé, pour nous, à juste titre – là où les dépenses...

La dette des collectivités représentait il y a 25 ans 25 % de la dette publique – c'est assez facile, comme chiffre. Aujourd'hui nous sommes à 9 %. Le bloc communal représente 4,5 % du total de la dette publique et ces 4,5 % ne sont liés qu'à des actifs, c'est-à-dire qu'à de l'investissement. Donc quelle que soit la qualité

de gestion d'une commune – tout peut se discuter – d'un point de vue macro-économique, nous sommes une ressource, nous sommes un apport, nous sommes une solution, nous améliorons la présentation des comptes publics à Bruxelles. Et c'est pourquoi nous sommes aussi très vigilants sur l'encadrement des dépenses publiques.

Donc ces positions-là, l'AMF les défend parce que défendre ces positions, c'est défendre le pouvoir d'agir des maires. Ce qui ne nous empêche pas de dialoguer avec le gouvernement et, je le dis, avec autant – de force, je ne sais pas, c'est à vous d'en juger – mais en tout cas avec autant d'honnêteté que la relation avec l'actuel gouvernement Borne est une relation respectueuse, est une relation de dialogue – sauf, vous l'avez compris, avec peut-être quelques exceptions et anicroches.

Nos discussions nous ont permis d'avoir des avancées, je pense par exemple à un sujet qui revient souvent, qui est celui de l'actualisation des valeurs locatives des biens commerciaux et industriels, avec une réforme de ces valeurs locatives qui avait le paradoxe de pénaliser les commerces de proximité, les mêmes qu'on doit aider dans nos cœurs de ville. Le gouvernement a entendu nos arguments et a prononcé une sorte de moratoire, de report de cette nouvelle approche, et nous allons travailler sur les critères avec Bercy, en tout cas c'est ce que propose l'AMF, qui est une force de solution, parce que c'est le Congrès des



solutions, ici, et c'est ce que nous mettrons en exergue.

Le filet de sécurité sur l'énergie, ce n'est pas le mécanisme le plus simple à comprendre, mais dans les dispositions de la loi de finances rectificatives 2022, si notre capacité d'autofinancement baisse de 25 % – c'est beaucoup –, qu'elle ne représente plus que moins de 20 % des recettes de fonctionnement, que ces recettes de fonctionnement elles-mêmes sont dans une commune dont le potentiel de richesse est inférieur au double de la moyenne de la commune de la strate et dont – il y a un critère qui a été ajouté – l'augmentation de la facture énergétique représente au moins 60 % de l'augmentation des dépenses de fonctionnement – je vous remercie de vos applaudissements parce que j'ai beaucoup travaillé ce décret (rires) – eh bien, vous pouvez être éligibles à un dispositif d'aide. Dans la réalité, comme nous le pressentions, le nombre de communes éligibles est beaucoup plus faible que les effets d'annonce qui avaient été avancés.

Nous avons, et l'AMF a été l'association – je dis LA, la seule – à défendre, n'est-ce pas, André, le principe d'universalité du dispositif de protection des communes face à cette crise très, très puissante qui nous entête, nous obsède, nous préoccupe dans la réalisation de nos budgets communaux, de l'augmentation de la facture énergétique, avec des cas particulièrement douloureux et difficiles dans beaucoup de communes. Pas simplement des

petites communes – il n'y a pas de petits maires mais il y a des petites communes – mais aussi toutes les communes qui assument des charges de centralité et qui ont des coûts énergétiques par habitant qui sont au-dessus de la moyenne de l'ensemble des communes. Et, à ce titre, le dispositif, dans l'esprit tel qu'il a été annoncé par Elisabeth Borne, est bon. Nous sommes en pleine négociation avec Matignon et la CRE, qui est la Commission de régulation de l'énergie pour que le prix de référence du kilowatt-heure qui est à 325 euros soit abaissé. Parce que, comme l'ont dit certains maires, le dispositif, c'est un dispositif universel sur lequel le gouvernement a prévu 2 milliards – plus de 2 milliards –, donc il y a un effort réel mais qui en fait passerait par la prise en compte de l'augmentation de la facture énergétique à hauteur de 50 % au-dessus d'un prix de 325 euros du kilowatt-heure. Sauf que, quand on passe, comme beaucoup de maires en témoignent, de 50, 80, 100, à 300, on est face à une situation inextricable et on est en deçà du seuil. Donc, au moment où je vous parle, mais je me refuse à tout procès d'intention et je crois profondément à la bonne volonté de l'exécutif en la matière, le filet de sécurité, non pas le filet de sécurité mais l'amortisseur d'électricité pour les communes ne bénéficiant pas du tarif réglementé d'énergie est en cours de finalisation, d'élaboration, et l'AMF est un partenaire proactif pour défendre la voix légitime des communes et intercommunalités de France profondément impactées par ces évolutions.

Sur le Fonds vert, nous saluons l'esprit du fonds, enfin l'esprit de ceux qui proposent le fonds. Christophe Béchu nous a rappelé encore ce matin, et hier, que des grandes aspirations de l'AMF étaient prises en compte dans la conception du fonds. Il est évalué à 2 milliards, auxquels il faut retrancher 300 millions de prolongement du fonds friches, donc 1,7 milliard, et je sais qu'André reviendra tout à l'heure sur la réalité des chiffres prévus par Bercy pour faire face à ce fonds, je lui laisse l'effet de l'annonce de la réalité de ces chiffres.

Cela étant, le principe positif, c'est que nous demandions qu'il n'y ait plus d'affectation des fonds d'État sous forme d'appels à projets ou d'appels à manifestation d'intérêt, parce que ces appels à projets, ces manifestations d'intérêt ou produits dérivés écartent toute les communes ou communautés de communes qui n'ont pas d'ingénierie juridico-administrative – les délais sont très souvent courts – et amplifient la fracture territoriale. Et le principe qui a été retenu est très simple, on verra sous quelle forme les préfets les attribueront, c'est que ces fonds seront attribués, donc, sur la pertinence du projet pour décarboner ou améliorer la relation de l'équipement avec l'écosystème par le porteur de projet, par le maître d'ouvrage, donc la commune ou l'intercommunalité. Ça, c'est positif.

Nous avons, enfin, exprimé nos réticences à l'égard de toute ces tutelles juridico-administrative qui, au gré des annonces des chocs de simplification – je commence à avoir

un certain âge et chaque fois que j'entends un gouvernement, qu'il soit de gauche ou de droite, ou en même temps, ce n'est pas la question, dire qu'il y a un choc de quelque chose, à la fin cela se traduit en flop de ce quelque chose. J'ai entendu il y a cinq ans un choc de la construction de logements, il n'y a jamais eu aussi peu de mises en chantier de logements. Le choc de compétitivité, on fait un record de déficit du commerce extérieur. Le choc de simplification, on n'a jamais eu autant de procédures, en dix ans, 73 % d'articles de lois ou réglementaires de plus s'appliquent sur les communes de France, 73 % d'augmentation du nombre, mes chers collègues et amis, de textes réglementaires et législatifs qui nous concernent. On le sait bien, nous sommes face à un défi bureaucratique. Ce n'est pas Frédéric Masquelier, mon collègue de Saint-Raphaël, qui sort un ouvrage sur l'enfer... – il a apporté son fan club, ils ne sont pas très nombreux non plus... ah si, quand même – qui me démentira.

Mais sans être exhaustif en la matière, on l'a bien vu sur le ZAN, l'enfer est pavé de bonnes intentions, comme l'écrivait Dante. Et bien sûr qu'il faut lutter contre l'artificialisation des sols, on l'a évoqué à toutes nos assemblées, à toutes nos réunions, je ne vais pas être exhaustif là-dessus, mais on voit bien que la façon verticale, monolithique de mettre des objectifs qui, ensuite, n'ont pas de traduction possible localement, va rendre obligatoire tellement de modifications législatives que, comme sur la loi SRU, ce sera un maquis bureaucratique de dérogations potentielles qui créeront des

ruptures d'égalité là où la loi se voulait trop égalitaire. On l'a bien vu là aussi hier soir, quand nous parlions avec le ministre, qui était d'accord avec nous sur le fait de dire « ah oui, mais on prévoit, vous avez raison, il faut qu'on prévoie un dispositif – et de bonne foi, et de bonne volonté, d'ailleurs – pour les communes rurales, et puis un autre dispositif... » mais à la fin, c'est un détricotage de la loi avant qu'elle soit exécutoire, nous mettant, quand même, dans l'obligation d'attaquer au Conseil d'État les décrets d'application pris un peu à la sauvette en avril dernier, dans un contexte politique qui n'était pas le plus propice à un débat serein, décrets d'application sur le ZAN qui, à la fois sur la nomenclature et sur l'inscription dans les documents qui le rendra opposable en droit dans les SRADDET et non pas dans les documents d'objectif, sont pour nous incompatibles avec l'esprit de la loi. Je ne sais pas si l'affaire est encore en Conseil d'État, mais je crois que les arguments juridiques de l'AMF sont les bons, ils visent à permettre d'avoir un objectif de zéro artificialisation nette qui ne soit pas contradictoire avec les légitimes aspirations à l'équipement et au développement des communes, et notamment des communes rurales.

Ruralité que nous avons mise en exergue ! Vous savez, la ruralité, on en entend toujours parler avant les échéances, et puis après, tout le monde oublie. Eh bien nous, nous avons voulu créer un groupe de travail spécifique pour, notamment, nous interroger sur le dispositif des ZRR avec un rendu récent grâce

à Régine Poveda et à Ludovic Rochette. Nous étions avec Ludovic pour présenter ses travaux, et donc l'AMF, je crois, est sur le point d'obtenir une actualisation, une prolongation, une pérennité d'un dispositif qui devait s'arrêter, qui nous paraît pertinent à condition de le mettre à l'échelle de la commune, qui est celui des ZRR. Donc nous continuons de plaider pour le renforcement et la modernisation des ZRR.

De même, au cours de ces derniers mois, nous avons créé un groupe de travail sur les relations transfrontalières. De même, nous avons créé une délégation AMF aux Outre-mer, qui, tout de suite, a été reconnue dans sa légitimité, reçue par le Président de la République, reçue par le ministre des Outre-mer qui, hier, nous a adressé un discours très intéressant et, je crois, très porteur d'espoir sur une possibilité de travail au profit des Outre-mer entre l'État et l'AMF et les collectivités et communes d'Outre-mer.

De même, nous avons et nous allons continuer à renforcer le lien avec notre réseau de 102 associations départementales – n'est-ce pas Joël -, je crois que c'est un point très important. Nos associations départementales sont une richesse. Nous nous étions engagés, d'ailleurs, Philippe Laurent comme moi, l'année dernière dans nos programmes, à renforcer ce réseau. Nous essayons d'être présents systématiquement dans les assemblées, on ne le peut pas toujours, mais on essaie, j'ai bien noté – y compris en Normandie, mon cher ami. Mais aussi d'organiser un séminaire où l'on

réunit les directeurs, les DAD, les PAD, d'avoir un objectif commun et je pense que c'est une grande richesse pour faciliter l'information, pour faciliter l'échange d'expériences de terrain et dans le combat que nous allons mener au cours des prochains mois, notamment de propositions de lutte contre la bureaucratie, puisque c'est la bureaucratie qui entrave notre pouvoir d'agir. Je demanderai notamment aux associations départementales de nous faire remonter tous les exemples d'injonctions contradictoires que nous recevons, d'absurdités administratives, pour pouvoir les identifier, les dénoncer et ensuite faire des propositions de simplification juridico-administratives.

Bref, sur tous ces défis, sur toutes ces exigences, sur toutes ces difficultés – et je ne suis pas exhaustif, on pourrait parler des déserts médicaux, de nos discussions avec La Poste pour la négociation du contrat de présence postale... – à chaque fois, l'AMF est au service des communes de France et des intercommunalité de France pour défendre leur pouvoir d'agir.

Défendre le pouvoir d'agir, c'est défendre tout simplement la réalité du civisme en France, c'est défendre une certaine idée de la démocratie. L'Association des maires de France n'est pas un syndicat de défense des maires, c'est tout simplement l'association légitime et représentative des habitants qui veulent une démocratie communale vivante, parce que la République ne peut se passer de communes, de communes vivantes, de

communes qui s'adaptent, de communes qui se modernisent, de communes qui font la transmission entre le passé, le présent et l'avenir.

C'est pourquoi l'Association des maires de France, plus que jamais fidèle à sa raison d'être, à sa promesse, à sa vocation de défense des libertés locales, de promotion des libertés locales, sera toujours là pour aiguillonner l'exécutif vers, véritablement, un nouvel acte de décentralisation. Le Président de la République – prenant le contre-pied de ce qui avait été dit ici même il y a un an, en commentant la résolution qu'avait lue André Laignel – a tenu un propos le 10 octobre dans la Mayenne très favorable à la décentralisation, reprenant les termes mêmes de l'AMF. Il faut que nous l'encourageons, ce sont les termes qui nous avaient été donnés le 5 septembre dans la réunion qui tendait à mobiliser les associations d'élus pour réussir le lancement du Conseil national de la refondation.

Nous disons que nous, nous voulons être responsables, nous voulons rendre des comptes. Si nous voulons être responsables et rendre des comptes, nous voulons rendre des comptes dans tous les sens du terme. Nous voulons un lien fiscal avec les habitants, parce que c'est ça la responsabilité, nous voulons un pouvoir d'action financier, nous voulons un pouvoir d'action juridique, nous ne voulons plus voir nos pouvoirs d'urbanisme entravés par les schémas directeurs qui s'entrechoquent, par les codes, par les directives, par cette contradiction



d'injonctions bureaucratiques qui nous entravent et nous pénalisent au quotidien. Parce que ce « nous » dont je parle, ce n'est pas nous, maires, c'est nous, citoyens, c'est nous, habitants de France, parce que nous savons que le renouveau de la France, que la refondation de la France, pour prendre le terme du CNR, que l'espérance d'une France moderne, ouverte, fidèle à ses racines et conquérante dans le XXI<sup>ème</sup> siècle ne pourra se faire qu'avec des communes fortes, libres et responsables.

Vive les communes de France !